

INFORMATION pour les patients en soins palliatifs et leurs familles

« Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement »

[Article 1 de la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs]

DÉFINITION DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe pluridisciplinaire en institution ou à domicile. Ils s'adressent à toute personne en phase avancée ou terminale d'une maladie grave et évolutive. Ils visent à soulager la douleur et la souffrance psychique du malade et à soutenir son entourage (article 9 de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). Le droit aux soins palliatifs est précisé et renforcé par la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite « loi Leonetti ».

OÙ TROUVER ÉCOUTE, CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Soins palliatifs et fin de vie

- <http://www.soin-palliatif.org>
- <http://www.sfap.org>
- <http://www.onfv.org>
- <http://www.bretagnesoinspalliatifs.com>

Accompagnement de fin de vie

- Informations générales et allocation d'accompagnement :
<http://www.soin-palliatif.org> : 0811 020 300
- Accompagner le deuil : 01 53 72 33 20
- Collectif vivre son deuil - Bretagne : 02 99 53 48 82

Expériences d'accompagnement

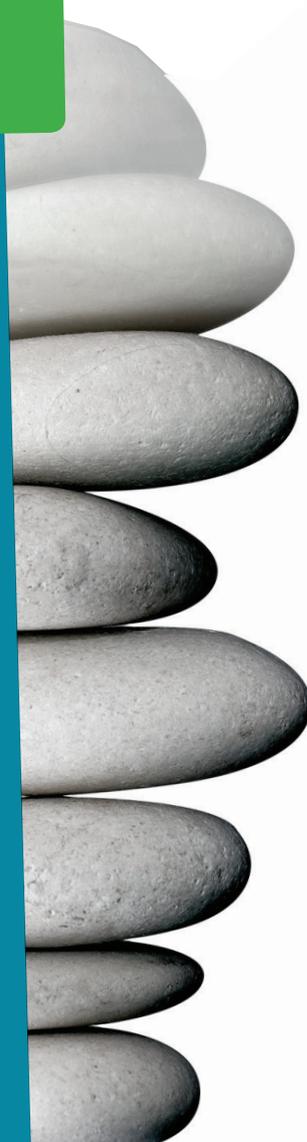
- <http://www.avecnosproches.com>
- Ligne d'écoute : 01 84 72 94 72

Conseils des aidants

- <http://www.aidantattitude.fr>

Informations sur les aides sociales

Vous pouvez prendre contact avec votre médecin traitant et le service social de l'hôpital dans lequel vous ou votre proche est suivi, avec le service social de votre caisse de sécurité sociale, du réseau de soins palliatifs ou de l'établissement d'HAD intervenant à domicile.



LES SOINS PALLIATIFS

AU DOMICILE, EN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT, EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Les soins palliatifs au domicile et en établissement médico-social

Une chaîne d'intervenants pour prendre soin
de la personne atteinte d'une maladie grave et évolutive

Intervenants	Rôle	Financement	Où trouver ces intervenants ?
Médecin traitant	Professionnel référent	Assurance maladie Complémentaire santé	
Autres professionnels libéraux (infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes,...)	Soins d'hygiène et de confort, soins techniques, sur prescription médicale.	Assurance maladie Complémentaire santé	
Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) > Infirmiers et aides-soignants	Soins d'hygiène et de confort, soins techniques, sur prescription médicale.	Assurance maladie Complémentaire santé	Pour obtenir la liste des SSIAD de proximité, se renseigner à la mairie : service d'action sociale, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Voir également : sur www.sanitaire-social.com/annuaire Bénéficiaires des SSIAD : - Personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. - Personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique ou une affection nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.
Service d'Aide A Domicile (SAAD) > Aide à domicile, auxiliaire de vie sociale et garde malade	Aide à la personne dans les actes de la vie quotidienne. Aide à domicile : ménage, courses, aide au repas, accompagnement dans les déplacements... Auxiliaire de vie sociale : assure en plus une aide à la toilette, aux changes et aux transferts du lit au fauteuil. Garde malade : assure une présence à domicile de jour et/ou de nuit	Frais à la charge de la personne. Différents dispositifs d'aide au financement existent : caisse de retraite, APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), FNASS ... > Se renseigner au service social de la commune.	La liste des SAAD de votre commune est disponible via le site : www.servicelapersonne.gouv.fr
Hospitalisation A Domicile (HAD)	Soins complexes ou techniques au domicile, sur prescription médicale et en coordination avec les autres intervenants.	Assurance maladie Complémentaire santé	Pour trouver l'établissement d'HAD le plus proche : www.bretagnesoinspalliatifs.com
Equipe mobile de soins palliatifs (EMSP) et/ou Réseau de soins palliatifs	Conseil, expertise, coordination auprès des professionnels qui vous prennent en charge dans vos lieux habituels de soins. Soutien psychologique auprès de la personne malade et de ses proches	Financement public	Pour trouver l'équipe mobile ou le réseau de soins palliatifs le plus proche : www.bretagnesoinspalliatifs.com
Bénévoles d'accompagnement	Présence et écoute auprès de la personne malade et son entourage.	Intervention bénévole	Pour trouver les associations de bénévoles formés les plus proches : www.bretagnesoinspalliatifs.com

Les soins palliatifs à l'hôpital

Différents lieux de soins possibles en lien avec l'équipe libérale du domicile

Lieux d'accueil	Rôle	Ressources de Soins Palliatifs mobilisables	Où trouver de tels lieux de soins ?
Service habituel de soin en établissement de santé	Prise en charge palliative du patient par le médecin hospitalier.	Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) et bénévoles d'accompagnement www.bretagnesoinspalliatifs.com	Hôpital ou clinique de proximité
Service d'hospitalisation disposant de Lits Identifiés de Soins Palliatifs (LISP)	Prise en charge palliative par des professionnels du service formés aux soins palliatifs.		Pour trouver les LISP et USP le plus proche : www.bretagnesoinspalliatifs.com
Unité de Soins Palliatifs (USP)	Unité de soins spécialisée dans les situations les plus complexes.		

Dans tous ces lieux, le financement de vos soins dépend de l'assurance maladie et de votre complémentaire santé.

Bien souvent lorsque la maladie s'aggrave, la personne qui en est atteinte est amenée à faire des allers/retours entre l'hôpital et le domicile

[Rapport 2013 de l'Observatoire national de la fin de vie].



**CELLULE D'ANIMATION RÉGIONALE
DES SOINS PALLIATIFS EN BRETAGNE**

02 99 87 35 56

www.bretagnesoinspalliatifs.com

